



Créons ensemble



Synthèse de l'étude sur

L'égalité femme/homme en question dans
les projets aidés au titre du FACCA
entre 2016 et 2020

La Région Bretagne s'est engagée à passer « *de l'égalité de droit(s) à l'égalité de faits* » dans toutes ses politiques. Il s'agit de garantir à chaque femme et à chaque homme l'égalité d'accès aux dispositifs régionaux, de vérifier que ceux-ci ne génèrent pas ou n'ajoutent pas des inégalités entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, la Région observe, compte et repère les obstacles éventuels, voire décide d'actions réparatrices positives.

En ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, la Région Bretagne a rédigé en 2019 un projet stratégique sur 5 ans, pleinement inscrit dans la philosophie de la Breizh Cop. Ce projet se veut porteur d'exemplarité en termes de réduction de l'empreinte écologique, de respect de l'égalité femme/homme et plus généralement de respect des droits culturels.

Par ailleurs, les aides attribuées au titre du Fonds d'aide à la création et à la production / FACCA le sont dans le cadre d'une convention de coopération avec le CNC dans laquelle il est inscrit que « *La Région est attentive aux productions s'inscrivant dans une [démarche] d'égalité femmes/hommes. [Celle-ci reste soucieuse que] les œuvres soutenues permettent une plus forte représentation de la diversité notamment de la place des femmes dans la société (film réalisé par une femme, sujet abordé, représentation des personnages féminins).* ».

Depuis 2020, les bilans rendus au CNC doivent en outre permettre d'avoir des éléments genrés sur les demandes et l'octroi des différents soutiens.

Enfin en mars 2021, comme suite à une table ronde organisée par Comptoir du Doc sur la place des réalisatrices dans le documentaire, la Région s'est engagée à produire des données statistiques.

Cette étude est le résultat d'une méthodologie d'observation et de comptage sur les aides votées entre 2016 à 2020, dans le cadre du FACCA, à partir des données disponibles. Cette étude ne prétend donc pas à l'exhaustivité car, pour plusieurs raisons, les données d'intérêt n'étaient pas toutes exploitables ou certaines étaient seulement partielles ou peu représentatives.

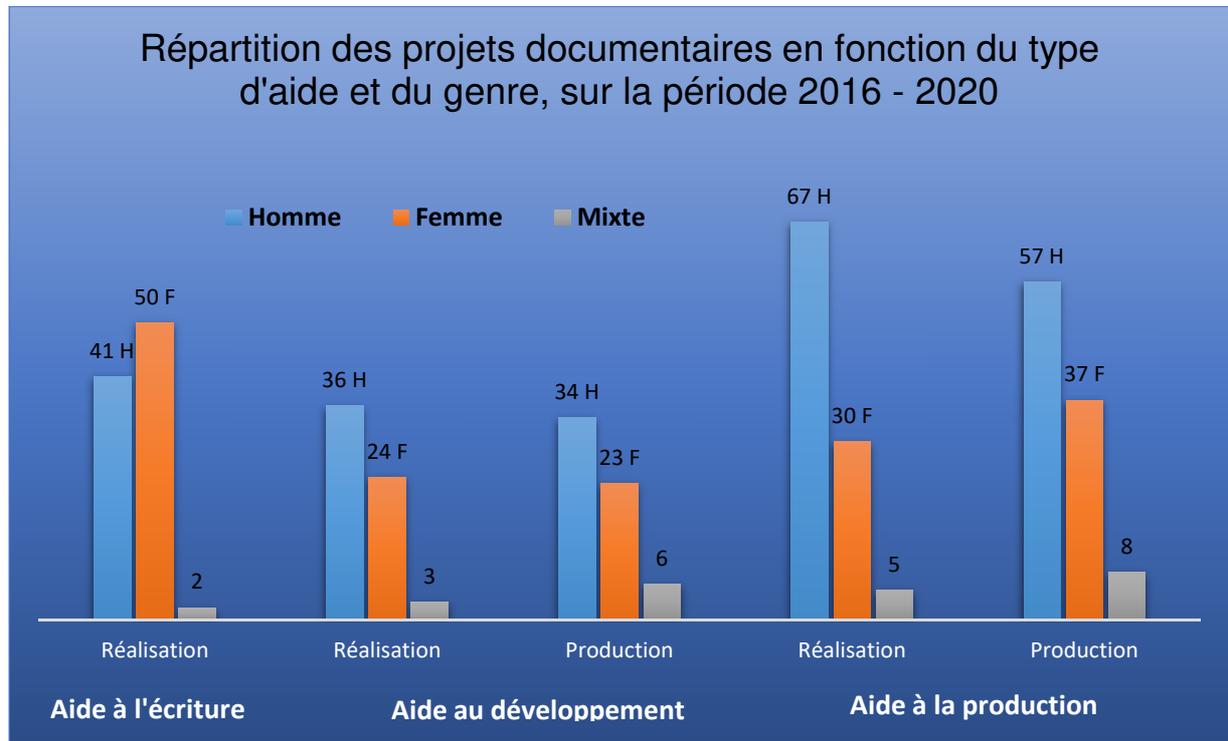
Nous n'avons par exemple pas pu exploiter les chiffres relatifs au nombre de dossiers déposés, pour les comparer aux chiffres des dossiers aidés et en tirer des conclusions (à part pour 2020).

Les deux données principales que l'étude tente de mettre en perspective sont celles liées à la **place des réalisatrices et des productrices dans les projets aidés au titre du FACCA**, en terme de nombre de projets et de montants attribués.

Toutes les aides du FACCA ont été étudiées dans la période 2016 -2020, mise à part celles du FAR/FAB (fonds audiovisuel Breton) soit :

- Les aides à la production du court métrage fiction (dont l'animation, la fiction et les projets expérimentaux)
- Les aides à l'écriture, au développement et à la production du documentaire (TV, court métrage, long métrage)
- Les aides à l'écriture, au développement, et à la production du long métrage
- Les aides à l'écriture, au développement et à la production de la fiction TV (unitaires et séries)

I- Le documentaire



Ce graphique compare les aides à l'écriture, au développement et à la production de projets documentaires. Pour rappel, les aides à l'écriture sont destinées aux auteurs/réalisateurs et autrices/réalisatrices. Les aides au développement et à la production sont, elles, destinées aux sociétés de production (producteurs ou productrices).

On constate que les **femmes sont mieux représentées que les hommes au stade de l'écriture**, puis la **tendance s'inverse à l'étape du développement et de la production**, où ce sont les hommes qui deviennent les plus représentés.

Par ailleurs, les hommes sont également plus nombreux à avoir obtenu deux aides distinctes pour un même projet (écriture/développement ou écriture/ développement, ou encore écriture/réalisation).

Pour un même projet de film documentaire, les réalisateurs semblent donc pouvoir cumuler des aides plus facilement que les réalisatrices.

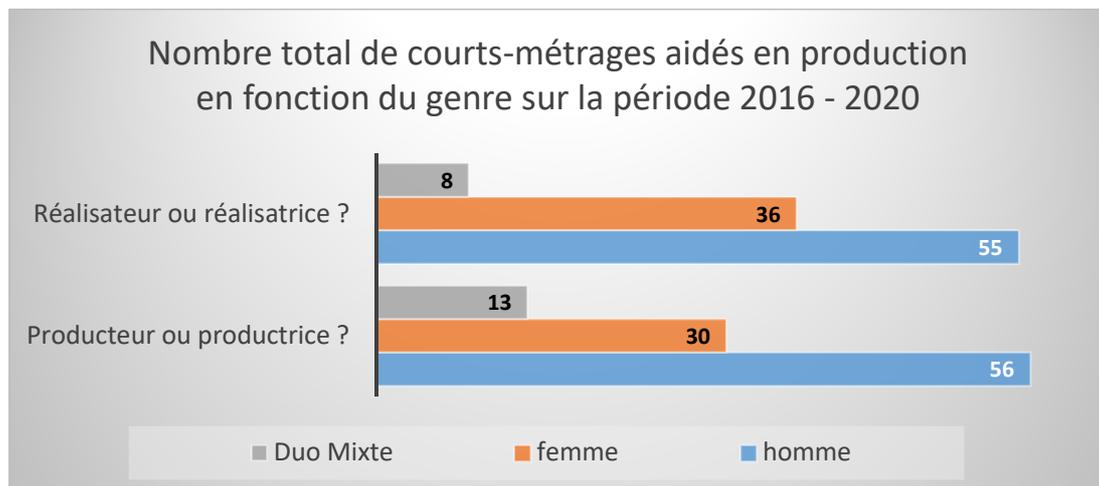
=> Les réalisatrices ont-elles plus de difficultés que les hommes réalisateurs à se faire accompagner par les sociétés de production ?

A noter que malgré ce déséquilibre homme/femme, la forme de portage de projets la plus commune sur la période, pour le documentaire, est une **collaboration mixte**, notamment entre un réalisateur et une productrice.

II- La fiction

Pour rappel, sont étudiés dans cette partie, les courts métrages et les longs métrages cinéma ainsi que les œuvres de fiction audiovisuelle (unitaires et séries).

1) Le court métrage : aides à la production



On ne constate pas d'évolution entre 2016 à 2020, la part des femmes représentées dans les projets aidés est à peu près constante.

Les projets de courts métrages portés par des femmes réalisatrices et/ou productrices (sans présence d'un homme réalisateur ou producteur) sont minoritaires, ils représentent seulement environ 1/3 de l'ensemble des projets.

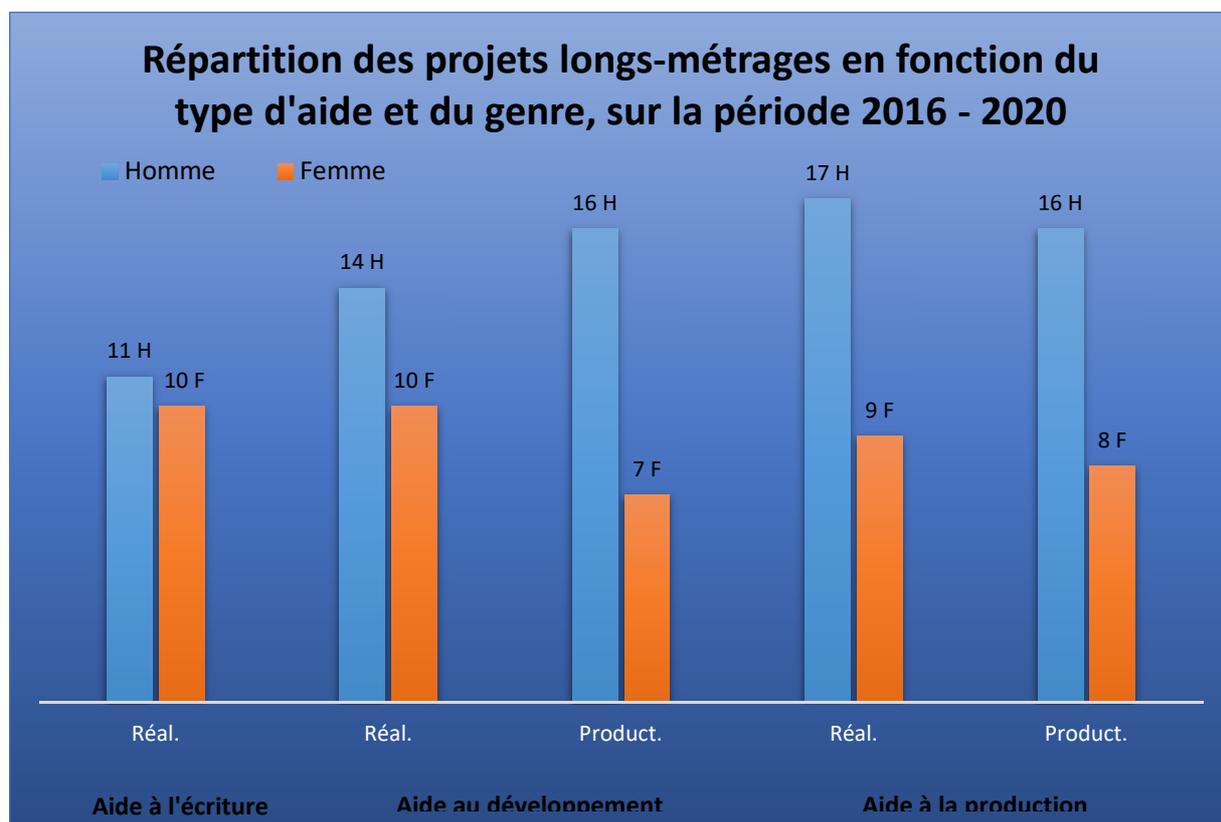
Type de collaborations et financements des projets courts-métrages

	Montant moyen demandé (en €)	Montant moyen octroyé (en €)	Budget global prévisionnel moyen (en €)
Productrices	37 200	32 620	144 455
Producteurs	36 659	31 805	154 388
Mixtes	37 583	33 333	160 000

Ce sont les collaborations mixtes qui affichent les budgets et les montants obtenus les plus élevés. **La forme de collaboration le plus représentée est la collaboration mixte homme/femme (55% des projets).** Dans la majorité des cas, il s'agit d'une collaboration entre une réalisatrice et un producteur. Les formes de collaborations les moins représentées sont les duos 100% féminins (réalisatrice/productrice).

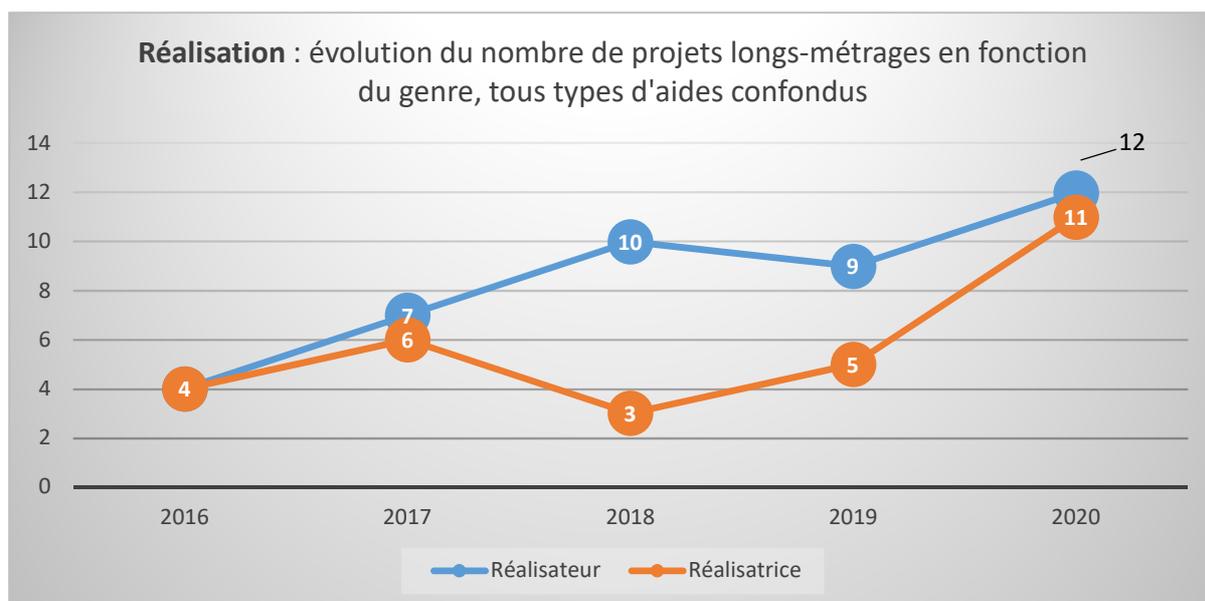
Pour le court métrage, si les réalisatrices sont bien moins représentées que les réalisateurs, il est à noter que les collaborations homme-femme (réal/prod) représentent néanmoins la majorité des projets (55%).

2) Le long-métrage



La majorité des 70 projets longs-métrages aidés par la Région sur la période ont été réalisés et produits par des hommes.

Qu'il s'agisse des longs-métrages aidés en écriture, en développement ou bien en production, **ceux réalisés et/ou produits par des femmes sont minoritaires**, par rapport à ceux réalisés et/ou produits par des hommes (dans une proportion 1/3 – 2/3). **On constate néanmoins qu'au stade de l'écriture, la parité est presque atteinte.**



Malgré un nombre de réalisatrices globalement inférieur au nombre de réalisateurs, **le nombre de projets portés par des réalisatrices de long métrage a augmenté en 5 ans**. En 2020, il y a pratiquement autant de projets réalisés par des femmes que par des hommes qui ont été aidés par la Région. De même, on constate depuis 2016, une **augmentation constante du nombre de productrices** représentées dans les projets aidés. Cette augmentation du nombre de réalisatrices et de productrices dans le long métrage va-t-elle se poursuivre ?

Type de collaborations et financements des projets de long métrage

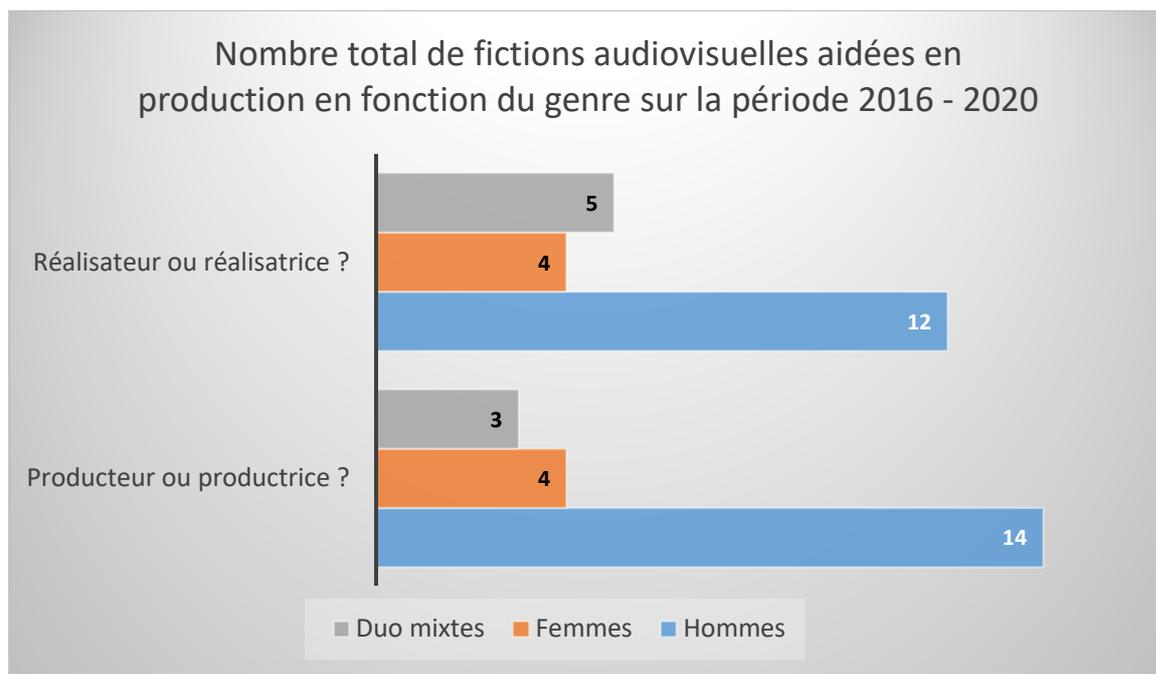
La principale forme de collaboration pour porter les projets de long métrage, aidés en production est une **collaboration masculine**.

Néanmoins, de 2016 à 2020, la collaboration mixte (homme/femme) est en constante évolution. Dans ce genre de collaboration mixte, il s'agit le plus souvent d'une réalisatrice travaillant avec un producteur.

	Montant moyen demandé (en €)	Montant moyen octroyé (en €)	Budget global prévisionnel moyen (en €)
Productrices	200 000	175 000	2 682 389
Producteurs	214 643	183 500	3 642 967
Mixtes	200 000	200 000	3 868 000

Enfin côté financements pour le long métrage, en moyenne **les productrices demandent et reçoivent des subventions inférieures** à celles demandées et octroyées aux producteurs. De même, le budget global prévisionnel moyen des longs-métrages produits par des femmes est moins élevé que celui des projets produits par des hommes.

3) La fiction audiovisuelle (séries et unitaires TV)



Que ce soit en développement ou en production, le constat est le même : les projets aidés dans la période sont majoritairement des projets réalisés et/ou produits par des hommes.

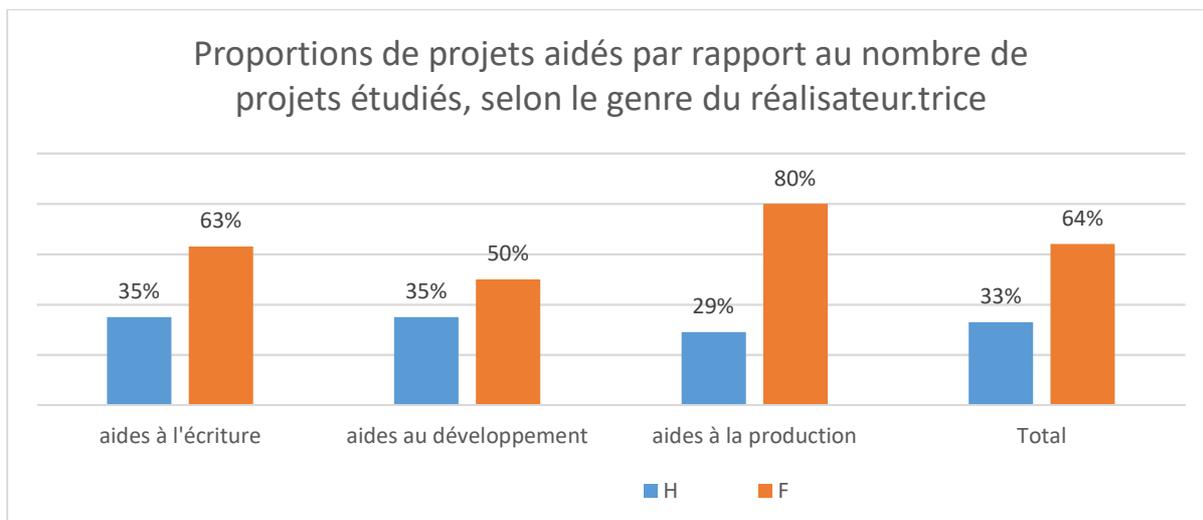
Type de collaborations et financements des projets de fiction TV

La principale forme de collaboration entre les deux métiers concernés – production et réalisation - est une **collaboration mixte homme/femme** (50% des projets). La forme de collaboration mixte la plus répandue est un duo de réalisateur/réalisatrice avec un producteur.

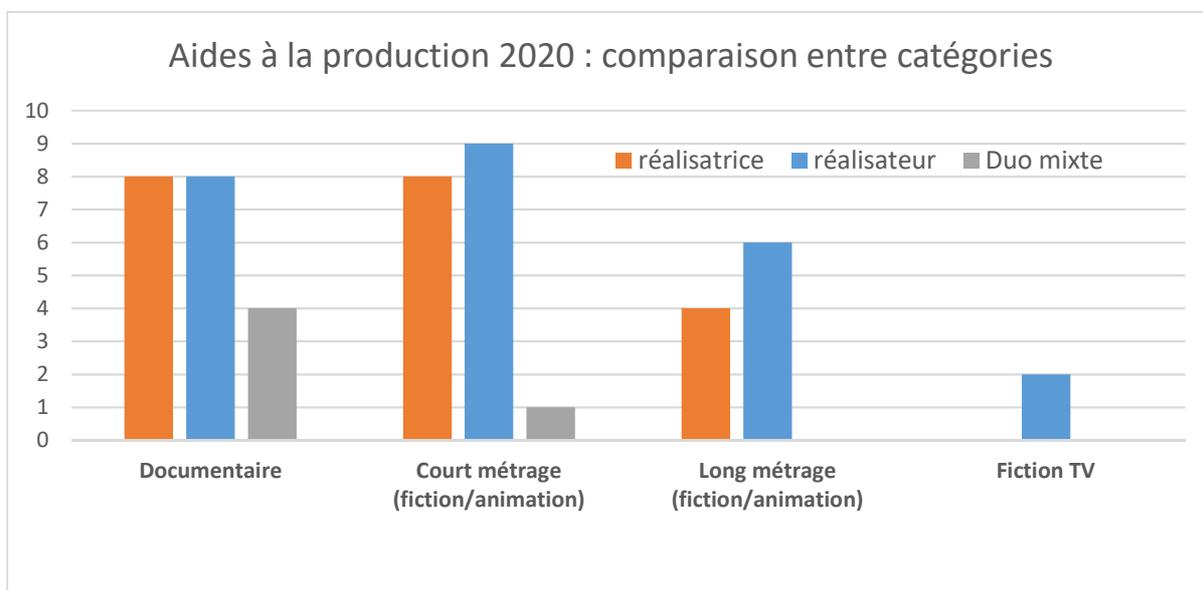
Côté financements, en moyenne, les projets aidés en production et portés par des réalisateurs sont liés à des demandes et des obtentions de subventions plus élevées que pour les projets portés par des réalisatrices.

En moyenne les projets aidés en production et réalisés par des hommes sont liés à des demandes et des obtentions de subventions plus élevées que les projets réalisés par des femmes. De même, le budget global prévisionnel moyen des fictions portées par des hommes est pratiquement deux fois plus élevé que celui des fictions portées par des femmes.

III- Focus sur l'année 2020



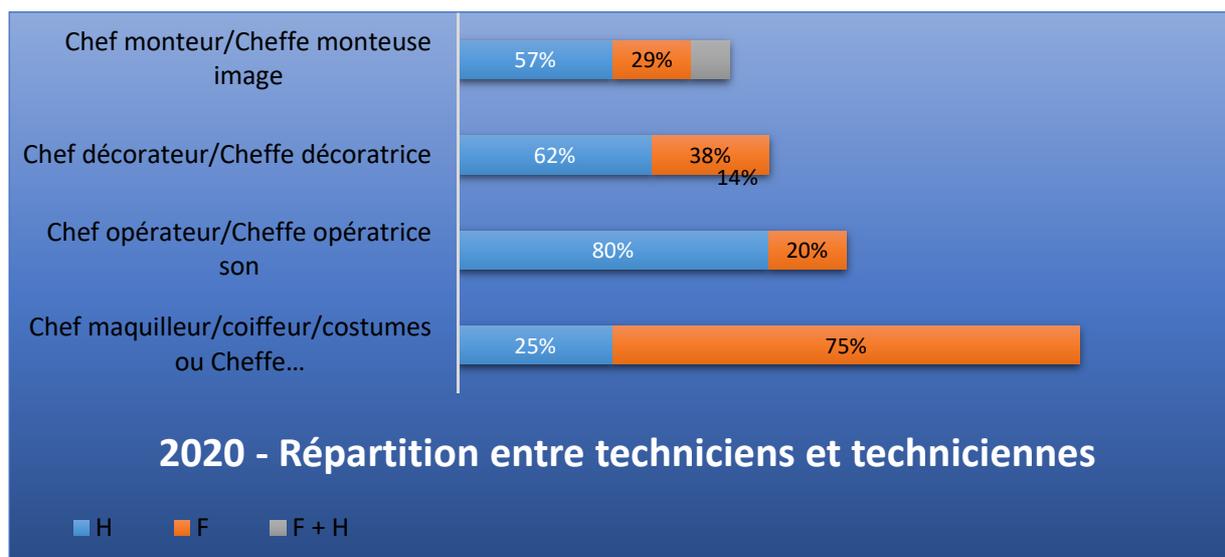
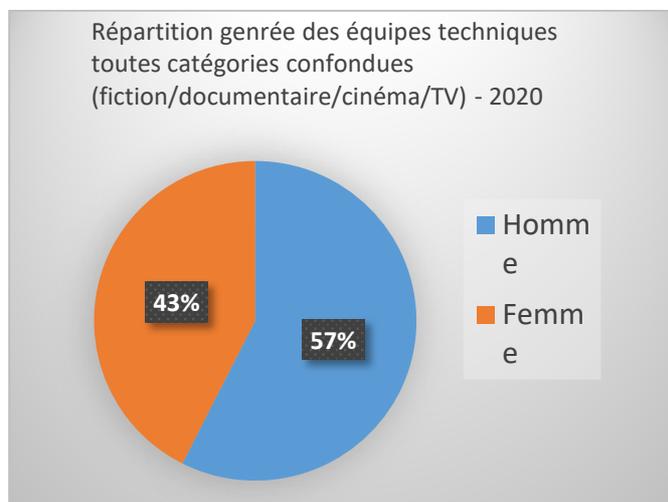
En terme de nombre de projets étudiés, les hommes sont plus représentés que les femmes, sur tous les types d'aides. Ce qui veut dire que **la Région est plus sollicitée par des hommes** que par des femmes. En revanche, en comparant le nombre de dossiers étudiés et le nombre de dossiers aidés, on constate qu'en 2020, **ce sont les femmes qui, proportionnellement, ont été les plus aidées par la Région Bretagne**, via le FACCA.



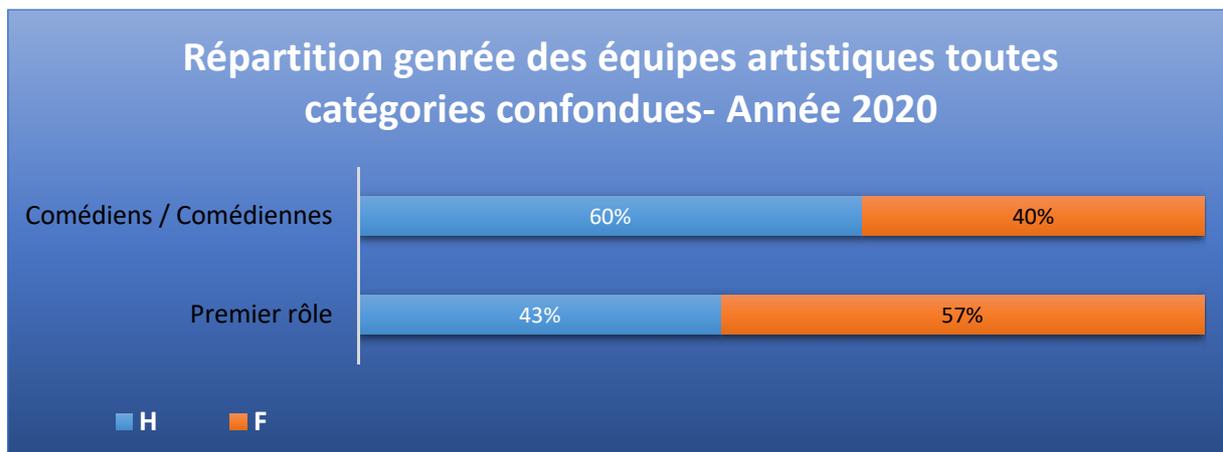
Parmi tous les films aidés en production en 2020, les réalisatrices et les productrices représentent 32% de l'ensemble des porteurs de projets. Cependant, on constate qu'**en 2020**, en ce qui concerne spécifiquement la place des **réalisatrices, celles-ci sont presque aussi nombreuses à avoir été aidées que les réalisateurs**. A voir si cette tendance se poursuit dans les années à venir.

Focus 2020 - Equipes techniques et artistiques

Sur les 10 films étudiés et aidés en production en 2020 (3 courts-métrages, 5 longs-métrages et 2 fictions pour la télévision), **la majorité des équipes techniques et artistiques est masculine.**



Qu'il s'agisse du métier de chef-fe monteur/monteuse, de chef-fe décorateur/décoratrice ou encore de chef-fe opérateur/opératrice son, la majorité des professionnels est masculine. Seule la catégorie représentant le maquillage/coiffure/costumes est à majorité féminine.



Si la majorité des rôles semblent revenir aux hommes, les femmes semblent avoir obtenu en 2020 plus de premiers rôles que les hommes.

Conclusions de l'étude

Part des femmes réalisatrices dans les films aidés

Toutes étapes confondues (écriture, développement, production) c'est dans la catégorie long métrage que les femmes réalisatrices sont le mieux représentées (45% des projets). Il est à noter que c'est aussi dans le long métrage que l'on trouve le plus de collaborations mixtes (duo réalisateur homme/femme). Vient ensuite le documentaire, avec 40% des projets aidés, qui ont été réalisés par des femmes.

Part des femmes productrices dans les films aidés

C'est en documentaire que les projets portés par des productrices sont les plus représentés (36%). A l'inverse c'est en long métrage où l'on retrouve proportionnellement le moins de productrices femmes.

Montant des aides octroyées selon le genre du porteur de projet

Globalement les femmes (et particulièrement les duos réalisatrices/productrices) demandent moins que les hommes. Mais la Région Bretagne subventionne les projets de manière relativement égale, même si cela peut parfois être en défaveur des femmes, quand celles-ci demandent beaucoup moins.

- En documentaire, la Région Bretagne octroie des subventions, en moyenne, égales, qu'il s'agisse de projets portés par un réalisateur ou bien une réalisatrice ; les montants demandés étant eux-mêmes égaux.

- En court-métrage, les projets portés par des réalisatrices sont liés à des demandes de subventions un peu plus élevées que celles des projets réalisés par des hommes qui pourtant reçoivent en moyenne un montant légèrement supérieur aux projets portés par des femmes.
- Pour le long-métrage, les films portés par des réalisateurs sont en général liés à des demandes un peu supérieures comparées à celles des films portés par des réalisatrices. Cependant, la Région Bretagne subventionne les projets réalisés par des hommes ou par des femmes de manière relativement égale ; avec de temps en temps une légère défaveur envers les films portés par des réalisatrices.
- Pour les projets de fiction audiovisuelle, les montants demandés ainsi que les budgets prévisionnels des projets portés par des hommes sont très supérieurs aux montants et budgets prévisionnels présentés par des femmes.

Enfin, sur la base des montants de l'année 2020, on découvre qu'hormis pour le documentaire, les films portés par des duos d'hommes sont liés à des demandes et des obtentions d'aides en moyenne plus élevées que pour les duos de femmes.

Conclusion générale

Parmi tous les projets de films aidés par la Région Bretagne entre 2016 et 2020, les projets portés par des réalisatrices et/ou par des productrices sont minoritaires par rapport aux projets portés par des hommes.

Par ailleurs, les femmes porteuses de projets de films (productrices, réalisatrices, duos féminins) demandent globalement des montants de subvention inférieurs aux hommes. C'est pourquoi, les femmes reçoivent globalement des subventions légèrement inférieures à celles des hommes pour leurs projets de films. Cependant, on constate que la Région peut parfois jouer un rôle de rééquilibrage au moment du chiffrage des aides, à la faveur des projets portés par des femmes.

En outre, les chiffres de 2020 indiquent que proportionnellement aux projets déposés, les projets portés par des femmes sont plus aidés que les projets portés par des hommes.

Les premiers résultats de cette étude indiquent clairement que la place des femmes est minoritaire dans les aides attribuées par le FACCA. La collectivité semble néanmoins jouer un rôle de rééquilibrage dans l'attribution de ces aides, même si ce rôle n'est pas toujours conscient ni assumé. C'est pourquoi, l'étude pourrait ouvrir la voie à des pistes de réflexion et à la mise en place de nouveaux outils de comptage et d'étude, pour poursuivre le travail vers l'égalité.

Voici quelques exemples d'actions pouvant être mises en place :

- L'analyse du rôle de la Région dans le rééquilibrage des aides sur le long terme et l'étude des mécanismes à l'œuvre (comités de lecture, chiffrage) ? Est-ce une démarche à affirmer/assumer ? (choix des lecteurs, quotas, éga-conditionnalité, attention particulière sur le genre du porteur de projet au moment du chiffrage)
- L'analyse des tendances actuelles pour vérifier si elles se confirment (ex : féminisation des collaborations, plus grande difficulté pour les femmes à produire les films etc.) et étudier les leviers possibles d'amélioration (action régionale, rôle des partenaires)
- Le développement d'outils de suivi : saisie genrée au moment du dépôt (réalisation/production) et statistiques hommes/femmes dans bilans rendus au moment des bilans (exigence à préciser dans les conventions financières ? travail collaboratif à effectuer avec les collègues de Bretagne Cinéma - Accueil des tournages)

Remerciements

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la collecte des données, à la rédaction et/ou à la relecture, et en premier lieu merci à Camille Le Delliou, qui a effectué un stage de 4 mois en 2021 pour réaliser cette étude.

Merci au groupe de travail cinéma mis en place au sein du Mouvement HF Bretagne.

Merci au groupe de travail « égalité » à la Direction de la culture.

Annexe : Etude complète